



OBJET : Contrat relatif à la prestation musicale donnée par "DJ ICE" lors de la Terrasse Ephémère 2024
[Nomenclature « Actes » : 1.1 Marchés publics]

Le Maire de Villemomble,

VU la délibération n°16 du 7 juillet 2022 ayant pour objet la modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de contrat à passer avec Monsieur David MARCHETTI, sous le nom d'artiste DJ ICE, domicilié au 11 rue Berthomié, 93250 – VILLEMOMBLE, relatif à la prestation DJ lors de la Terrasse Ephémère qui se tiendra le 14 juillet 2024 au Château seigneurial,

CONSIDERANT l'intérêt de la ville de proposer une prestation DJ durant la Terrasse Ephémère afin d'animer l'évènement,

D É C I D E

Article 1^{er} : De signer le contrat passé avec Monsieur David MARCHETTI, sous le nom d'artiste DJ ICE, domicilié au 11 rue Berthomié, 93250 – VILLEMOMBLE, relatif à la prestation DJ lors de la Terrasse Ephémère qui se tiendra le 14 juillet 2024 au Château seigneurial de 18h à 22h pour un montant de 500€ TTC,

Article 2 : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier du Raincy,
- Les Services Financiers de la Ville,
- Le Service Événementiel et Culturel de la Ville.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
093-219300779-20240626-12798-CC-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28 juin 2024

Fait à Villemomble, le 26 juin 2024

Le Maire
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

